



Journal des adhérents de l'association
« Citoyens dans les Quartiers de Céret »

Le Grain de Sel

N° 32 - JUILLET 2011

SOMMAIRE

Editorial.....	1	transparence ?	8
Le dossier du mois :	2	- Des révolutions arabes	
Les dossiers noirs de la grande distribution		aux «Indignados».....	8
Au sujet de l'école de musique	4	Ca va mieux en le disant ! Xipots.....	9
La vie des commissions	4	Le Billet de la Josée.....	11
Commission Culture	4	Courrier des lecteurs	11
Commission Urbanisme	6	Coup de crayon sur l'actualité	12
Tribunes Libres.....	8	Site internet :	
- Communauté de communes : quelle		http://citoyensdeceret.asso-web.com	

Éditorial

Juillet est là. Comme chaque année, nous allons pouvoir souffler un petit mois avant de reprendre nos activités au sein du comité.

Cette année, pour nos réunions de quartiers, nous avons voulu vous impliquer en vous demandant de sensibiliser des céretans autour de vous pour participer à ces rencontres. Il faut reconnaître que cette démarche n'a pas connu un franc succès.

Nous vous avons envoyé aussi un questionnaire assez simple mais qui devrait nous permettre, avec vos suggestions, de faire évoluer éventuellement notre association. Là aussi, on peut dire que les retours sont timides. Alors, pour celles ou ceux qui n'auraient pas eu encore le temps d'y penser, il est encore temps.

Par ailleurs, le repas s'est bien passé et pour la première fois, cette année nous avons dépassé la centaine, 106 exactement.

Mais voilà, certes les moments de convivialité ont toujours plus d'écho, mais il faudrait, au sein de notre association « Citoyens dans les quartiers de Céret », que l'on soit capable d'amener un plus grand nombre à s'intéresser à la vie de notre cité.

Le comité de notre association, au travers de ses commissions, s'est donné les moyens de vous intéresser de plus près à notre quotidien. En programmant les cinq ateliers du PLU (Plan Local d'Urbanisme), la commission PLU a permis à certains d'entre vous d'alimenter la réflexion sur l'avenir de Céret dans différents domaines, palliant ainsi la carence volontaire de notre municipalité dans le domaine communicatif et participatif.

La commission culture essaie en permanence d'améliorer les échanges au sein de deux animations qu'elle propose : Journée des peintres et Fête du Livre et des Editeurs. Et la commission « développement durable » travaille essentiellement avec le « Pays Pyrénées Méditerranée » pour vous restituer toutes les

informations intéressantes concernant notre environnement.

Cette année, notre comité, comme tous les deux ans, est appelé à se renouveler. Il est vital pour nous, comme à chaque renouvellement, que vous soyez quelques-unes et quelques-uns à rejoindre cette structure chargée d'animer notre association. De même il est important que vous rejoigniez les différentes commissions pour enrichir le travail qui y est fait. Commencez à réfléchir à cette échéance du mois de novembre.

Notre société pousse les citoyens à se replier sur eux-mêmes de plus en plus fortement et on a vu récemment comment avec une mauvaise information le pouvoir des médias vient de mettre à mal une partie de l'agriculture de plusieurs pays.

Notre association, qui s'est fondée sur le développement de la démocratie participative, incite les citoyens que nous sommes à prendre leurs affaires en main.

C'est en prenant conscience qu'il faut faire bouger la société à tous les niveaux, aussi bien au plan local que national, que l'on avancera.

Notre pays est jalonné dans son histoire de moments forts où les français ont fait évoluer notre société vers plus d'humanité et de justice sociale.

C'est en vous intéressant à la vie de votre cité que vous allez commencer à changer la vie.

Bonnes vacances à toutes et à tous et rendez-vous le 11 septembre sous les platanes pour la fête du livre.

Robert Jeanpierre

LE DOSSIER DU MOIS

Les dossiers **NOIRS** de la Grande Distribution

Dans son numéro 9 d'octobre 2005, le Grain de Sel a publié un dossier sur les dessous de la grande distribution.

Ce dossier avait pour objectif d'essayer d'y voir plus clair dans ce nouveau mode de société que l'on est en train de nous imposer, tout en restant conscients que beaucoup d'entre nous fréquentent ce type d'établissements.

Nous avons abordé le problème des prix de la concurrence, de la disparition du petit commerce, avec entre 1966 et 1998 des fermetures de l'ordre de 84% dans l'alimentation et 50% dans le secteur de l'habillement. Depuis ces chiffres ont malheureusement évolué à la hausse.

Nous avons abordé, dans ce dossier, la perte de milliers d'emplois, les rapports avec le monde agricole, les problèmes environnementaux que posent ces immenses zones commerciales aux entrées des villes, leurs pratiques douteuses avec le système des marges arrières, les lois qui régissaient le commerce comme la loi Galland. Nous avons terminé ce dossier sur le choix de société que ce monopole de la consommation allait induire dans notre quotidien.

Malheureusement, tous les thèmes développés sont, non seulement d'actualité, mais se sont aggravés et ce malgré la suppression des marges arrières.

La puissance dominatrice regroupée derrière six enseignes seulement impose des conditions de plus en plus draconiennes aux fournisseurs.

Au sujet des marges arrières : au cours des vingt dernières années, de nombreux responsables politiques (parlementaires ou ministres) se sont émus des plaintes des PME rançonnées.

Ces ristournes annuelles sans fondement sur le chiffre d'affaires du fournisseur étaient habillées en frais de campagne d'affichage, en bonus pour un placement en tête de gondole, voire libellées comme une banale commission supplémentaire. Elles avaient un parfum d'impôt illégal et la couleur d'un véritable racket.

Dans un souci de moralisation des pratiques commerciales, le législateur a fini par produire en 2008 la loi de modernisation de l'économie qui interdit ces pratiques à partir du 1er janvier 2011. On peut apprécier au passage le délai accordé dont certaines enseignes ont tiré avantage au maximum.

Mais voilà, c'était oublier l'imagination débordante dont sait faire preuve la grande distribution qui instaure de nouveaux types de racket.

Le premier étant sur le conditionnement au nom de l'écologie. Les enseignes de la grande distribution se font livrer la marchandise non plus dans de vilains cartons pollueurs, mais dans des bacs en plastique, pliables et réutilisables. Le hic étant que chaque distributeur impose son propre fabricant de cageots écolos : impossible de faire jouer la concurrence. On dicte un prix de location au fournisseur et on impose une consigne qui bloque au demeurant une certaine somme dans la trésorerie. En plus, on réclame en récompense une participation sur chaque aller et retour de caisse (oh, pas grand-chose, un centime, parfois moins) mais les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Autre nouveau procédé : faire prendre en charge par le producteur tous les frais liés à la fourniture du produit depuis le transport jusqu'au stockage dans les entrepôts de la centrale d'achat et l'emballage spécifique à chaque enseigne. Il faut rappeler que seulement 12 centrales d'achat existent en France pour alimenter les magasins des six groupes de la grande distribution.

Une enseigne a inventé le système du transporteur dirigé en imposant son propre transporteur.

Le patron d'une importante PME de fruits et légumes de la région d'Avignon signale à ce sujet que, comme par hasard, alors qu'un camion qu'il choisit lui coûte 1000 € pour aller en Allemagne, l'enseigne lui facture 2000 € pour le même trajet. Impossible de refuser l'entreprise sous peine de voir la commande lui filer sous le nez...

La force de la grande distribution réside avant tout dans sa capacité à récupérer de l'argent à tous les niveaux.

Les différentes pénalités au nom d'une qualité et d'un service rendu irréprochable peuvent paraître normales mais dans la pratique, elles sont souvent abusives ou appliquées aveuglément : un abricot est trop mou dans une barquette et c'est la palette entière qui est refusée entraînant une pénalité de 8% de la valeur totale de la livraison. Si l'incident se produit au moment d'une promotion, la pénalité passe à 30%. Une étiquette comportant les codes d'identification a été mal collée ou s'est détachée pendant le transport ? Allez, hop, 3500 € de pénalité etc....etc...

Dans la lutte producteurs-distributeurs, seuls les grands groupes industriels comme Lactalis, Danone, Nestlé ou Procter et Gamble savent que leurs produits sont plébiscités et que les commerçants ne peuvent durablement s'en passer sous peine de voir les clients aller les acheter ailleurs. Et même si les négociations sont féroces, chacun voulant préserver ou augmenter ses

marges de bénéfices, ces grands groupes obtiennent plus facilement gain de cause que les PME qui emboîtent les sardines, dorment les biscuits bretons, empaquettent les pâtes ou emboutissent les casseroles.

Si ces PME qui font vivre des milliers de salariés et d'agriculteurs ne se plient pas au diktat des enseignes, elles se voient « déferenciées », c'est-à-dire que leurs produits ne sont plus en rayon et ne sont plus vendus. Profitant de sa situation de quasi monopole, la grande distribution impose à ces PME de réduire leur marge. La règle des 3R (Rabais-Ristourne-Remise) est son principe intangible de négociation. Les PME de l'agroalimentaire sont au bord de la rupture et risquent de perdre 5000 emplois au bas mot. Les producteurs, pour survivre, ne peuvent que gonfler leurs prix. Les prix des produits achetés en grande surface sont, en France, parmi les plus élevés d'Europe

Un exemple : comment, « par un tour de magie », la salade fait 16 fois la culbute. Au mois d'avril, la laitue est chère, jusqu'à 1,50 € dans les rayons des hypermarchés. Un industriel du secteur a détaillé la structure du prix pour un magazine :

La salade est achetée 0,09 € à l'agriculteur.

Après emballage et mise en palette, elle est vendue 0,25 € à la centrale d'achat.

Cette dernière la revend et l'expédie vers ses magasins, ce qui occasionne des frais de transport et de distribution de l'ordre de 0,40 €. Elle la facture 0,75 € et, au passage, a donc pris 0,10 € de marge.

Au final, l'hyper la revend 1,50 €

Entre le producteur et le distributeur, il n'y a que trois intermédiaires, pas un de plus, contrairement à ce qui est expliqué aux consommateurs pour justifier la culbute. La grande distribution prétend ne dégager que 1 à 2% de marge nette.

Difficile à avaler à moins d'imaginer que les hypermarchés surpaient leurs salariés, ce qui est loin d'être le cas (voir le nombre important de conflits dans les enseignes) ou qu'ils versent des loyers considérables pour l'utilisation des bâtiments dont leurs filiales immobilières sont propriétaires. Alors, devinez qui ment ?

Dernière innovation des grandes enseignes : ligoter les dirigeants des supermarchés avec des contrats meurtriers. La plupart des gérants de supermarché sont des commerçants franchisés. Ils sont indépendants mais fortement liés à l'enseigne de leur magasin. Lors de la création ou de la reprise de magasin, la loi oblige le franchiseur à faire une étude de marché sincère. Souvent, il montre la mariée un peu plus belle qu'elle n'est en réalité. Quand, en bout de course, il manque de 10 à 15% du chiffre d'affaires, le gérant prend le bouillon assez vite et entraîne avec lui le personnel du magasin. Pour conserver leurs positions sur un marché qui n'est plus extensible, les grandes enseignes surveillent de près leurs

petites troupes de franchisés pour qu'elles ne passent pas à l'ennemi. Elles les ligotent pour 30 ans avec des contrats assortis de clauses contraignantes : contrat de franchise, d'approvisionnement, de bail, clauses de non-réaffiliation, de non concurrence postcontractuelle, droit de préférence ou de préemption en cas de revente.

Ce sont des contrats prisons avec des clauses tueuses. Si vous sortez, on vous tue...

Depuis peu certaines enseignes exigent même d'entrer dans le capital de leurs franchisés avec un droit de veto en cas de revente ou de rachat des parts si l'affaire périclité.

On peut voir que l'autonomie et l'indépendance des hypermarchés est toute relative. Quelques chiffres :

Six géants se partagent le gâteau :

	Part de marché	Chiffre d'affaires (milliards €)	Résultat opérationnel brut (2009) (milliards €)
CARREFOUR	23,9 %	96	4,6
LECLERC	16,9 %	34,9	Non communiqué
INTERMARCHE	13,6 %	34	Non communiqué
AUCHAN	11,1 %	48,3	2,34
CASINO	10,3 %	26,7	1,8
SYSTEME U	9,1 %	17,9	Non communiqué

Les effectifs sont de 571 800 salariés en 2009 : moins 64 400 en deux ans.

En contrôlant la totalité de la consommation dans notre pays, la grande distribution participe à l'accélération de notre désindustrialisation avec son lot fréquent de délocalisations. Des pans entiers de notre économie ont disparu, notamment dans la chaussure et le vêtement. Le tissu commercial dans nos villes se réduit régulièrement. Dans le milieu rural, il a carrément disparu, accentuant l'exode. Moins de commerçants, moins d'artisans, moins d'agriculteurs, moins d'emplois dans les entreprises, voilà le constat qui s'impose.

Saurons-nous renverser la tendance, reconquérir nos cœurs de ville, avec un commerce dynamique ? Saurons-nous retrouver un tissu industriel ? Saurons-nous préserver notre agriculture ? Saurons-nous consommer différemment en privilégiant la qualité et la proximité ?

Des solutions nouvelles commencent à être proposées mais elles restent marginales. Nous sommes confrontés à un vrai choix de société.

Qu'allons-nous décider pour notre avenir ?

Robert Jeanpierre

Au sujet de l'École de Musique

Une école de musique existe à Céret.

Oui, mais laquelle ? Se nomme-telle Déodat de Séverac ? Louis Ragot ? Fait-elle partie de la communauté de communes ? Est-elle autonome ? Aussi curieux que cela puisse paraître, il semblerait qu'elle soit tout cela à la fois. Par quel mystère ?

Ce qui est certain : des cours sont donnés à l'école de musique (ancienne bibliothèque). Des cours de musique et de danse. Mais aussi ailleurs... Qui paie qui ? Qui donne des cotisations à qui ? Comment tout cela fonctionne-t-il ? Il en faut des recherches et des heures passées à écouter les uns et les autres afin de pouvoir oser en parler un tout petit peu. Allez, essayons d'y voir un peu plus clair.

- 1981 à 2005 : Association Maison de la Musique et de la Danse Déodat de Séverac à Céret.

- 2005 : association intercommunale Céret-Le Boulou créée sous le nom de « Fédération des écoles de musique intercommunale du Vallespir » (FEMIV).

- Octobre 2009, après des incompréhensions et attermoissements de toutes parts, la FEMIV change de statut et devient EMV « Enseignement Musical en Vallespir ». Cette association est chargée de gérer les cours individuels et les cours de formation musicale (solfège). Les subventions des élus vont à l'EMV.

- MAIS, car il y a un « mais », le « reste » : danse, ateliers de

musique...est organisé par les associations locales, membres de l'EMV. C'est-à-dire qu'au Boulou et à Céret, une partie des cours est gérée d'une manière autonome par les écoles. C'est leur spécificité, en quelque sorte. Elles perçoivent pour ce faire les cotisations de leurs membres.

- Janvier 2010, l'école de Maureillas rejoint l'EMV.

Coup de tonnerre :

- Septembre 2010, l'École Déodat de Séverac est engagée dans une procédure judiciaire de cessation de paiement.

- Octobre 2010, une nouvelle association « Ecole de Musique Louis Ragot » est intégrée à l'EMV. Cette association demande l'hébergement à Céret et l'obtient.

- Novembre 2010, le Tribunal de Grande Instance de Perpignan déclare l'association Déodat de Séverac en redressement judiciaire.

Résultat : en novembre 2010, il y a donc sur Céret deux écoles autonomes de musique : Ragot et Déodat de Séverac qui entendent bien donner des cours. Oui, mais à qui ? Avec quoi ?

Réponse : Aux adhérents et avec leur cotisation...

Mais dans quelle école ? C'est là que le bât blesse.

L'école Déodat de Séverac récupère les cotisations et se met à fonctionner comme auparavant. L'école Ragot attend de pouvoir le faire mais

siège à l'EMV.

Légitimité, légitimité... Quel imbroglio !

Au printemps 2011, avec l'éclosion des fleurs et la venue des cerises, le président de la communauté de communes reconnaît comme seule école pour Céret celle de Louis Ragot.

Fin des hostilités ? Pas vraiment, puisque pour le tribunal, l'école Déodat de Séverac fonctionne toujours.

On attend la rentrée...

Je n'ai pas voulu citer de noms car tout est douloureux dans cette histoire. Il y a des présidents, des bureaux d'association, des professeurs, des parents et des enfants. Tout le monde aime la musique et ce qui s'y rattache.

Comment sortir de ce pétrin ?

Après une rencontre avec le sous-préfet et son directeur des services, il semblerait que la meilleure solution serait de réunir les deux présidents dans un premier temps, puis les deux bureaux, avec un médiateur compétent, afin de tenter de réunir les deux écoles en une seule, quitte à trouver un troisième nom.

Cette solution aurait le mérite de mettre les choses à plat. Car les deux très talentueux Déodat de Séverac et Louis Ragot doivent se retourner dans leur tombe d'être ainsi opposés sur la place publique.

Chantal Décosse



LA VIE DES COMMISSIONS

● *Commission CULTURE : V(oi)là le bon vent, le joli vent... !*

Le Roussillon est une région ventée et le Vallespir n'échappe pas à cette tendance. Il faut se souvenir que, dans le passé, les conditions atmosphériques conditionnaient beaucoup plus que maintenant la vie quotidienne, économique et même la survie des populations.

Les habitants ont toujours été dans l'obligation de se soumettre à l'observation du ciel, à la connaissance de la nature, de ces vents qui leur apportaient tantôt la richesse, tantôt la désolation.

La mémoire génétique de ces données se

transmettait oralement de générations en générations à l'aide de dictons, de chansons, de proverbes reliés souvent à l'intervention divine des « Saint-Patrons ».

Maintenant, nous avons tendance à déléguer notre confiance à des scientifiques, des météorologues, des climatologues- parfois à tort !- mais avant il était nécessaire d'analyser les mouvements du ciel et d'en tirer des conséquences, tantôt positives, tantôt négatives. Et dans ce scénario, le vent porteur de bonnes ou mauvaises nouvelles jouait un grand rôle. Et des vents, il y en a, des tas... Certains vous sont familiers, d'autres probablement beaucoup moins... Et si on faisait le point ?

Les vents du Nord

Il y en a quatre. En Roussillon, le plus connu, c'est :

La Tramontane (tramuntana : le vent qui vient à travers la montagne). L'étoile polaire portait aussi ce même nom. C'est le vent qui chasse les nuages et apporte le ciel bleu. Certains proverbes témoignent de sa vigueur :

- « Quan a la muntanya hi ha rufa, es que la tramuntana hi bufa » « Quand il y a de la tourmente en montagne, c'est que la tramontane souffle ». On lui attribue d'ailleurs une puissance néfaste. Georges Brassens: « Le vent qui vient à travers la montagne m'a rendu fou ».

Le Canigounenc (el Canigounenc) : c'est un vent fort qui vient du nord-ouest. On l'appelle également « Mistral » (Mestral). Il souffle entre le vent du Ponent et la Tramontane.

- « Mistral i Tramuntana en hivern, trenen els dimonis de l'infèrn », « Mistral et Tramontane en hiver chassent les diables de l'enfer ».

- « Vent de Canigo, no dun res de bo », « Le vent du Canigou ne donne rien de bon ».

Le Narbonnais (el Narbonès) qui vient du Nord-Est et amène souvent la pluie, contrairement à ce que dit le proverbe : « Vent narbonès, ni plou ni aclareix » « Vent narbonnais, ni pluie ni éclaircie ».

Le Cerç (el Cerç) « Dia de vent, dia de turment » « jour de vent, jour de tourment ». Vent froid du nord, parfois très violent, il est toujours sec mais est froid en hiver et quelquefois très chaud en été.

En Charente, on l'appelle la Galerne et pour la petite histoire, comme il assainissait l'air, les Romains en avaient fait un dieu « Cersius ».

Les vents d'Ouest

Vent de ponent (el Ponent : où se couche le soleil). Comme il vient de la direction du Canigou, on l'identifie souvent à la montagne et on le confond avec le

Canigounenc. Ce vent d'ouest a généralement mauvaise réputation.

- « Any de ponent, any dolent » « année de ponent, année mauvaise ».

- « De ponent, ni vent, ni gent, ni casament » « Du couchant, ni vent, ni gens, ni mariage ».

Les vents du Sud

Le même vent « personnage » important était baptisé dans la tradition populaire de noms différents suivant sa puissance.

Vent de Garbi : vient de l'arabe « garbi » (?). Vent de Sud-Ouest, appelé libeccio en Corse et en Italie. Autre nom : « el llebeig ». C'est notre « fameux » vent d'Espagne. Dans toutes les zones où il sévit, il apporte la pluie en force ou quantités variables suivant la saison.

- « Vent de garbi a les set se'n va a dormi » « Vent d'Espagne à 7 heures s'en va dormir ».

Et, selon sa puissance, on le nomme :

- El llebetjol quand il est assez doux.

- La llebetjada quand il montre sa vigueur !

El Mitjorn (celui du milieu de la journée). Il vient du sud de la mer, d'où son nom, « vent marin ».

- s'il est fort, on l'appelle : « la Mitjornada » ;

- s'il est plus faible, « all Mitjornell ».

Il apporte l'été une forte chaleur, et des tempêtes en hiver. Il soulève la mer et il a causé de nombreux naufrages de voiliers.

Vent de Xaloc, vent du Sud-Est. En français : le Siroco. Vent très chaud et très pénible en été. Il souffle assez rarement dans le Roussillon. Quand il est plus doux, on l'appelle Xaloquell.

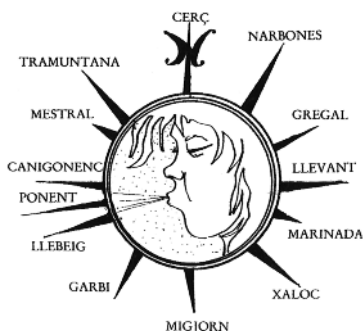
Les vents d'Est

Vent de Llevant : vent d'est, quelquefois aussi fort que le mistral et parfois plus. C'est généralement lui qui provoque les tempêtes les plus agressives en Méditerranée, en particulier l'hiver. Assez rare en été, il se manifeste surtout entre l'automne et la fin de l'hiver.

- « Vent de llevant, aigua abundant » « Vent du levant, eau abondante ».

- « Pluja de llevant, tres dies va durant " La pluie du levant dure trois jours" ».

Vent gregal ou de gregal (qui vient du pays des grecs). Affirmation fautive car c'est un vent d'Est-Nord-Est. Dans la mémoire populaire, on dit : « Vent de gregal, mal ». Dans le bas Languedoc, il est froid et sec et il provoque des gelées printanières. Dans l'Aude et le Roussillon, au contraire, c'est un vent humide chargé de pluie avec une vitesse modérée.



- « En gregal, ni peix, ni pardal » « Vent grec, ni poisson, ni moineau ». Quand il est fort, on l'appelle « la gregalada ».

- « Vent de gregal, aigua a la canal » « Vent grec, eau au chéneau ».

La Marinada (la marinade) : entre le vent du Llevant et le Xaloc, il y a ce vent humide et chaud. Il souffle du Sud-Est au Sud-Ouest sur le golfe du Lion. Sa force peut atteindre 8 Beaufort ou davantage. La pluie accompagne souvent sa puissance. Pas question de voir le soleil à ce moment-là tant le ciel est bouché !

- « Marinada forta, pluja a la porta », « Vent marin fort, pluie à la porte ».

Ainsi tournent et tournent dans la région les vents, leur multiplicité et leur diversité. Les anciens disaient :

- « El temps, el vent i la fortuna, canvier can la lluna » « Le temps, le vent et la fortune changent comme la lune ».

Les vents cités ici et répertoriés sur la Rose des Vents sont les « grands » aux noms officiels. Mais localement on leur attribue des appellations souvent plus imagées. Ainsi celui que l'on nomme « Vent des trois tours » ou « vent de Cabrens » et qui « descend » souvent avec violence de la vallée d'Arles/Tech est-il le Canigounenc ou le vent d'Ouest, le Ponent ou un autre ?

Cet article demande assurément des précisions et des corrections. Alors, n'hésitez pas. Et, en attendant, Bon et joli vent pour l'été....

Danielle Korn



COMMISSION URBANISME

● *Une actualité chargée*

L'actualité de la commission urbanisme est marquée en ce milieu d'année par deux temps forts : la tenue du 4^{ème} atelier du PLU en avril dernier et le débat en Conseil municipal fin mai d'une version remaniée du programme d'aménagement et de développement durable (PADD).

Pendant que les ateliers du PLU poursuivent sur leur lancée...

Le marathon des ateliers du PLU touche presque à sa fin puisque la 4^{ème} édition eut lieu au mois d'avril dernier autour de trois thèmes majeurs : prévention des risques, déplacements / stationnements et environnement. Un atelier très riche, qui a permis de débattre autour des questions suivantes :

- Comment organiser le plan de circulation de la ville et trouver des solutions à la problématique de plus en plus complexe du stationnement ?

- Quelle est la situation de Céret au regard de la prévention des risques, qu'il s'agisse du risque incendie ou du risque inondation ? Quelles conséquences cela entraîne-t-il sur les possibilités de développement de la ville ?

- Comment gérer de façon optimale les effluents et les déchets, en respectant l'environnement ?

- Quelle gestion de nos ressources naturelles et notamment de notre forêt ?

- Comment intégrer dans notre politique d'urbanisme la lutte contre le réchauffement climatique ?

Quelques propositions phares, qui sont présentées en détail dans le diaporama que vous pourrez consulter sur

le site de l'association :

<http://citoyensdecret.asso-web.com/> sont à retenir de ces échanges :

- La proposition d'un nouveau plan de circulation avec notamment une circulation en sens unique sur les boulevards et une limitation des flux entrant au profit des flux sortant du centre ville

- La création de nouveaux parkings (à la zone industrielle avec un système de navette vers le centre-ville, à la gare et sur les contreforts de Vignes Planes)

- La réhabilitation des cheminements piétons et la mise en place d'une signalétique plus visible,

- L'encadrement des projets d'extension dans la ville dans le cadre de démarches d'écoquartiers.

Pour le 5^{ème} et dernier atelier du PLU, qui aura lieu au mois d'octobre (la date vous sera communiquée dans le numéro de début octobre), nous envisageons de traiter la culture et la vie associative et nous vous attendons nombreux.

Pour mémoire, l'ensemble des travaux que nous avons conduit et des propositions que nous avons formulées seront rassemblés dans le courant de l'année 2012 dans un manifeste pour une autre politique de l'urbanisme à Céret.

... le PLU avance... chemin faisant

Une nouvelle version du PADD a été soumise à la délibération du Conseil Municipal le 27 mai dernier. Pour mémoire, le PADD est un document d'Aménagement et de Développement Durable qui exprime le projet de la collec-

tivité locale en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme, à l'horizon 10 ou 20 ans. Il est une des composantes obligatoires de la révision, de la création d'un plan local d'urbanisme. La première version de ce document, réalisé par le cabinet Terres Neuves, a fait l'objet d'une présentation en réunion publique en décembre 2010. Il est structuré autour de trois axes :

➤ **1^{er} axe : Valoriser les espaces naturels et agricoles et prendre en compte les risques**

Mesure phare à retenir : le PADD affirme le « caractère agricole » de la **Plaine du Palau** dans sa majeure partie

➤ **2^{ème} axe : mailler et développer la ville**

Mesures phares à retenir : création d'un nouveau franchissement sur le Tech pour la desserte de la ville à l'est, mise en place de cheminements piétons et cycles dans les nouvelles zones à urbaniser, création de parkings en entrée de ville

➤ **3^{ème} axe : qualifier la ville d'aujourd'hui et de demain**

Mesures phares : renouvellement urbain du secteur de la gare, urbanisation de **la Jouberte** (près de la gare), urbanisation de la frange Est du secteur de « **la Porte du Vallespir** », et création d'un pôle « médical et retraite » sur ce secteur, restructuration de la zone Tech Oulrich.

Entre les deux versions de ce document, quelques nouveautés, qui ne sont pas la résultante des remarques formulées à l'occasion de la consultation publique, mais bien l'introduction de nouveaux choix politiques, globalement non concertés :

- Le caractère agricole de la plaine du **Palau**, qui était sans exclusive dans la première version du document, est désormais affirmé dans sa « majeure partie », ce qui ouvre la voie à une urbanisation massive dans le secteur de **la Porte du Vallespir**, au delà du seul comblement de la « dent creuse » identifiée par le cabinet Terres Neuves (cf. remarque ci-dessous).

- La création de nouveaux équipements publics pour « qualifier la ville » est préconisée sans aucune précision concrète.

- En ce qui concerne les secteurs ouverts à l'urbanisation dans les années à venir : Si le secteur Est de **la Porte du Vallespir** reste un des secteurs prioritaires, la version n°2 du PADD est beaucoup plus précise en ce qui le concerne : il est clairement précisé que « l'ouverture de cette zone fera l'objet d'une révision simplifiée du PLU et permettra des constructions » et trois grandes opérations d'aménagement sont envisagées : la création d'un pôle médical et retraite (traduire « relocalisation de la maison

de retraite en face d'Intermarché et création dans la continuité d'une unité de soins de suite »), l'aménagement de la zone **Sainte Marguerite** (Carla de Lorenzi) pour y créer un établissement public « à vocation culturelle et sportive » (sans autre forme de précision), et l'aménagement de la zone du **Château d'Aubiry** (autour de considérations très générales la dessus).

Par ailleurs, l'ouverture à l'urbanisation des **Hauts du Castellans et de Nogarède Est** est supprimée au profit de **la Jouberte**.

Beaucoup de questions en suspens

A la lumière de ces documents et de la dynamique de réflexion que Citoyens dans les Quartiers a alimentée depuis plus d'un an avec les « ateliers du PLU », cette nouvelle version du PADD appelle de notre part quelques commentaires à chaud :

- En ce qui concerne les zones d'extension urbaine envisagées, si nous nous réjouissons de l'abandon de l'ouverture à l'urbanisation de **Nogarède Est**, l'accent mis sur le secteur des portes du Vallespir nous inquiète car il est de nature à remettre clairement en cause, à moyen terme, la vocation agricole du **Palau**. Avec la création d'une entrée sur Céret par l'Est et la possibilité offerte de combler la dent creuse des **Portes du Vallespir**, le risque d'un étalement urbain déraisonnable vers **Saint Jean** n'est désormais plus une vue de l'esprit.

- La création d'un pôle médical sur ce secteur n'est pas critiquable en soi, mais la décision d'y relocaliser la maison de retraite l'est beaucoup plus car pour les personnes encore valides qui y séjournent, une localisation à proximité du centre-ville est particulièrement importante pour intégrer pleinement les aînés dans la cité et leur offrir la possibilité d'une vie sociale en dehors de l'établissement. Nous regrettons fortement que ce choix non concerté soit pris sous contrainte, après dix ans de passivité et non investissement dans la mise aux normes de la maison de retraite actuelle. Nous reviendrons sur ce dossier dans une prochaine édition

- De manière plus générale, il nous semble que les extensions urbaines ne sont pas véritablement pensées et font abstraction de la pression démographique (qui n'est pas considérable, loin s'en faut) et des nombreux logements vacants en centre ville. Nous ne sommes pas opposés par principe à l'ouverture à l'urbanisation de quelques zones clairement circonscrites à la condition que ces extensions privilégient de nouvelles formes urbaines de type écoquartiers (logements groupés, petits collectifs) et non plus la villa 4 faces isolée sur sa parcelle, qui est aujourd'hui un non-sens urbain et environnemental.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces différentes réflexions dans les prochains numéros du Grain de Sel.

TRIBUNES LIBRES

● *Communauté de communes : quelle transparence ?*

Depuis quelques mois on voit s'accélérer sur Céret des changements. La déchetterie change son système de fonctionnement, met en place des systèmes plus stricts de surveillance (pesage des voitures à l'entrée et à la sortie, cartes à introduire dans une machine...). Les ordures ménagères sont soumises, certes, au tri sélectif, mais sont surtout passées sous l'égide de la communauté de communes.

Or, que constate-t-on ? La communauté de communes remet aux mains de Véolia, au fur et à mesure, toutes ces structures. Sans concertation avec la population, bien sûr, puisque c'est au nom de cette communauté de communes.

Que sait-on de la communauté de communes ? Quelles informations nous en sont données ? On a l'impression que les élus fonctionnent entre eux, dans l'opacité la plus complète.

Personne n'est au courant des décisions, sauf eux et lorsque tout est définitivement mis en place, nous avons droit à un article dans la presse (ou pas).

Pourtant des questions restent sans réponse : Pour quelle raison laisse-t-on échapper le contrôle des communes et confie-t-on celui de la déchetterie et des ordures ménagères à Véolia ? Que deviennent les employés municipaux qui étaient chargés du travail ?

Le moins que l'on puisse dire, c'est que tout cela manque de transparence vis-à-vis des citoyens que nous sommes. Et qui avons certainement notre mot à dire sur la question. Mais nous demande-t-on simplement notre avis ?

Danièle Calvet



● *Des révolutions arabes aux « Indignados » : un réveil démocratique salutaire*

Il y a des moments où l'on sent que l'Histoire s'accélère et que le monde change sous nos yeux : des formes anciennes s'effacent ou s'écroulent pour laisser la voie à de nouvelles approches, toujours incertaines mais porteuses de profonds espoirs.

Chacun à leur manière, les révolutions arabes en Tunisie et en Egypte et le mouvement des « Indignados » en Espagne sont les symptômes de cette fièvre démocratique soudaine, aussi spontanée que salvatrice. Même si le contexte et l'ampleur de ces mouvements n'ont rien de comparable car il s'agit de construire la démocratie dans un cas et de la régénérer dans l'autre, ils ont tous deux pour point commun un formidable engouement démocratique qui donne tort aux chroniqueurs de tous poils qui dénoncent la passivité des citoyens et l'atomisation de la société.

En effet, dans les deux cas, de petites mobilisations locales, menées par de « simples » citoyens qui ne se distinguaient pas particulièrement par leur engagement politique ou leur appartenance à une organisation, ont fait boule de neige pour aboutir à de véritables démonstrations de force spontanées, notamment grâce aux réseaux sociaux qui permettent une extraordinaire accélération de l'espace temps. Autour de mots d'ordres simples et fédérateurs (« dégage » dans un cas « vous ne nous représentez pas » dans l'autre) ces mouvements populaires ont rassemblé toutes les couches de la société (hommes et femmes, jeunes et vieux, urbains et ruraux, etc.) et ont permis d'incarner avec une force incontestable une forme renouvelée de souveraineté populaire face à une confiscation directe ou indirecte du pouvoir.

Quelles leçons peut-on en tirer pour le fonctionnement de notre démocratie en France ?

Un constat faussement rassurant d'abord : ces mouvements populaires puisent tous deux leurs racines dans une situation de crise aiguë, qui frappe en premier lieu les jeunes. Si le mouvement des « indignés de la Bastille » a peiné à prendre corps chez nous, c'est probablement parce que le sentiment de frustration et donc de révolte de la jeunesse n'y est pas aussi avancé que chez certains de nos voisins du bassin méditerranéen.

Mais il serait illusoire de croire que nous sommes définitivement à l'abri de ce type de « séisme » démocratique. Le constat d'une jeunesse française angoissée face à l'avenir ne fait en effet plus débat et l'ensemble des analyses montrent que les générations qui arrivent aujourd'hui sur le marché du travail vivront globalement moins bien que leurs parents, brisant ainsi le mythe du progrès social sur lequel notre pacte républicain repose depuis plus d'un siècle. Certains acteurs de la scène politique nationale proposent aujourd'hui de mettre la jeunesse au cœur de la campagne présidentielle de 2012 : l'avenir nous dira s'ils ont été visionnaires, mais il y a là une forme de courage politique à laquelle il faut rendre honneur, ce type de sujets n'étant pas à priori très vendeur d'un point de vue électoral.

Un constat plus encourageant ensuite : l'anesthésie démocratique n'est pas une fatalité et des mobilisations spontanées peuvent non seulement voir le jour mais aussi peser pour faire vaciller un système dans un cas ou faire bouger les lignes dans l'autre. Cela ouvre la porte à un certain optimisme en

montrant que tout n'est pas aussi verrouillé qu'on veut bien l'imaginer : il y a une place, en complémentarité avec notre démocratie représentative et ses corps intermédiaires (partis politiques, syndicats) pour une mobilisation spontanée et peu organisée de la « société civile » afin de revivifier notre système de délibération, de décision et donc rouvrir le champ des possibles. Cette prise de conscience est salutaire pour notre

fonctionnement démocratique qui, par ses multiples dysfonctionnements, génère parfois beaucoup de frustration et de désespérance.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter ardemment qu'il ne faille pas attendre d'arriver à une situation de crise majeure pour que survienne en France ce réveil démocratique...

Domitien Détrie

ÇA VA MIEUX EN LE DISANT !

XIPOTS

- *Eh bien, Jeppe, tu es bien matinal.*
- *Toi aussi, Manel. Mais par les temps qui courent, il vaut mieux sortir à la fraîche.*
- *Et le matin, au moins, on passe plus facilement dans les rues de Céret.*
- *Ah, Manel, les rues de Céret ! A peine sortis des boulevards Lafayette et Arago, qui nous ont bloqué le haut de la ville durant de longs jours, que l'on slalome avec les petites rues du bas de la ville pour essayer de sortir de Céret au bout d'une bonne demi-heure.*



- *Oh oui, Jeppe, cette réfection de la rue Irla, c'est un gros morceau. Mais quand même, tu ne vas pas me dire qu'avec un minimum de coordination, on n'aurait pas pu faire travailler les différentes entreprises avec une semaine de décalage et gagner quelques semaines.*
- *Qu'est-ce que tu veux, Manel, ça doit être trop compliqué pour eux et comme ça, on en a au moins jusqu'au mois d'octobre, avec une petite coupure l'été.*
- *Normal, l'été, c'est quand on doit prendre soin de nos touristes. Les riverains et les parents des enfants qui vont à l'école, ils peuvent patienter. Et tu as vu la grosseur des gros tuyaux qui sont posés ?*

- *Ecoute, Manel, je me suis renseigné et il paraît que, maintenant, on prévoit plus grand pour évacuer le pluvial. Moi je pense qu'au-dessus le lotissement de Vignes Planes y est pour quelque chose. Et ces promoteurs, c'est normal si on peut les aider un peu ! Ca ne peut pas leur faire de mal.*

- *Pour rester dans le domaine des rues, Jeppe, l'été arrive et notre municipalité affine la piétonisation de la rue Saint-Ferréol dans sa partie haute ainsi que des boulevards.*

- *Ah ça oui, Manel, et il faut dire que, dans ce domaine aussi, ils ont fait fort. Le déplacement de la borne a été pensé et repensé*

et devait se trouver à la hauteur de la porte du garage de notre ancien maire, en plein milieu sur la rue. Quelle malice ! Heureusement que les ouvriers avaient du bon sens et ont accepté de la déplacer un peu.

- *A ce stade, Jeppe, ce n'est pas de la malice, c'est de l'obstination. Et arrange toi comme tu veux, l'après-midi, la rue Louis Blanc est condamnée d'un côté par la borne, de l'autre par un sens interdit. On n'a plus qu'à y dérouler du gazon synthétique pour y faire jouer les enfants, un peu comme sur les boulevards où, à la demande de la gent canine, la moquette fleurit autour des platanes.*

- *En fait, Manel, cette opération ne réjouit que les cafetiers qui peuvent s'emparer de la*

rue parce que, pour les autres commerces, ce n'est pas la même chose. Une fois garés, les gens n'iront pas descendre la rue saint Ferréol et resteront sur les boulevards. D'ailleurs, il semblerait que la concertation cette année ait été réduite aux limonadiers. Il faut espérer que nos services d'incendie, de soins, de sécurité et les riverains aient accès à leurs demeures.

- *Oh, tout ça, Jeppe, coûte des sous en tous cas. En contrepartie, on a accédé aux demandes de quelques personnes de la rue Jean Amade en changeant le sens de circulation dans cette rue et son accès par le boulevard Clémenceau.*

- *C'est vrai que ça a changé, même si l'opération « barrières sur les trottoirs » a libéré l'accès de ces trottoirs aux piétons.*

Accès qu'on aurait pu faire respecter d'une autre manière, moins contraignante, aussi efficace. Le changement de sens pose quand même quelques problèmes.

- Lesquels, Jeppe ?

- Eh bien, j'en vois au moins deux. D'abord pour accéder à la rue Jean Amade, il faut couper sur la gauche la circulation descendant du boulevard Clémenceau et c'est délicat. En plus, quand un camion de livraison va se trouver sur la rue, grâce à l'incivilité de quelques automobilistes occupant l'emplacement de livraison, on ne pourra plus prendre cette rue pour dégager la circulation et ça va déborder sur les boulevards.

- Allez, pour en finir avec nos rues cérétanes : les trottoirs de la rue Pasteur, entre la rue du Commerce et la place de l'église, étaient modèle réduit. Eh bien, comme il devait leur rester des grilles en magasin, ils viennent de les rendre carrément impraticables !

- C'est vrai, Manel. Bon, il n'y a pas une grande circulation dans cette rue mais c'est pour dire qu'on fait peu de cas de nous, pauvres piétons, même si on peut envahir les boulevards Lafayette et Arago, les voitures qui roulent dessus à 20 km à l'heure ne sont pas les plus nombreuses et on prend des risques. Dire qu'ils veulent développer les liaisons douces en ville. On est mal parti.

- Bon, Jeppe, on va passer à d'autres xipots. Tu as vu cette année, pour la fête de la cerise, qui a connu une bonne affluence, pas de cerise d'or. C'est dommage, ce bijou était offert chaque année par un commerçant.

- C'est sûr, Manel. Il y a des mauvaises langues qui disent que Pingu, qui était l'attraction n°1 de cette fête pour la presse, et qui annonçait à grand fracas son retour, se serait évaporé avec la cerise en or.

- En tous cas, Jeppe, si on a perdu la cerise, on voit fleurir de plus en plus de banderoles publicitaires dans notre ville. Ici, un énorme pavé photographique sur le boulevard, là un café qui décore le trottoir et aux coins des rues de plus en plus de panneaux vantant la cuisine locale.

- C'est bizarre, Manel, parce qu'on m'avait dit que notre cher maire voulait supprimer les grands panneaux de pub. Non seulement ils sont toujours là mais en plus ils font des petits.

- C'est comme cette remorque, Jeppe, qui squatte au parking des Tins depuis plus d'un an. Elle prenait un emplacement de stationnement, maintenant quelqu'un a pris une mesure énergique et l'a poussée sur le trottoir ! Voilà, le problème est réglé...

- Comme quoi, Manel, on pourrait faire passer une annonce dans la presse pour les cérétans. S'ils ont chez eux une remorque ou un autre objet encombrant qui les gêne, ils peuvent l'emmener sur le parking et là, quelqu'un se chargera de les leur garer sur le trottoir. Mon voisin me disait : « Là où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir ». Il avait raison.

- Dans un autre domaine, cet été, jusqu'à maintenant, la municipalité embauchait des jeunes pour un mois en rempla-

cement des congés. Elle continue de le faire, mais le service des ordures ménagères est passée sous la compétence de la communauté de communes.

- Et alors ?

- Eh bien, Jeppe, nos amis de Véolia, contre rémunération bien sûr, ont proposé de fournir le personnel pour le remplacement des congés. Et notre cher président de la communauté qui n'est autre que notre maire a accepté.

- Tu es sûr de ce que tu dis ?

- Oui, Jeppe, je l'ai lu dans un compte-rendu de réunion sur le journal. En attendant, moins d'emplois jeunes pour l'été et pour Véolia, un pied de plus dans les détritrus.

- Déjà, Manel, que nos courageux élus du SIVTOM leur ont abandonné les déchèteries ! A quand l'abandon du ramassage des ordures ? Vraiment, ils n'en ont jamais assez.

- Et au niveau de la culture, Jeppe, quoi de neuf ?

- Eh bien, Manel, il y a au moins l'implantation de la baraque qui sert de salle de danse et de gym au-dessus des tribunes du stade, en remplacement de la magnifique salle de danse que nous avons abandonné au CIMP.

- Ah oui, on m'a dit qu'il y avait quelques problèmes de ce côté là. Le plancher est déjà en réfection. Pour aller aux vestiaires, il faut passer sur le parquet de la salle. Les toilettes ont été rajoutées dehors dans la nature.

- C'est bien ça. Mais à ce qui se dit, les services techniques municipaux vont veiller au grain et pour la rentrée toutes les modifications devraient être faites. En attendant, pour cette petite opération, qui est censée être provisoire, on dépasse largement les 200 000€.

- En fait, Jeppe, le clou, c'est l'annonce de l'étude de notre nouvelle salle de l'union. J'ai vu sur le journal qu'on annonçait un coût de 3,8 millions d'euros pour une salle de plus de 300 places, construite par la communauté de communes.

- Donc, Manel, on n'arrivera même pas à 400 places. Ca veut dire que notre politique culturelle se cantonnera à de spectacles au niveau très modeste.

- Eh oui, Jeppe. Il faudra qu'on continue à aller voir du côté de saint Estève, Rivesaltes, Peyrestortes, Perpignan... pour voir des spectacles qui ont une autre dimension. Je ne dis pas que ce qui se fait à Céret est mauvais, mais c'est forcément limité. Et quand on va dans ces autres salles du département on est parfois surpris d'y rencontrer des élus de notre commune qui sont bien contents de voir que les maires de ces communes aient d'autres ambitions pour leur population.

- Qu'est-ce que tu veux, Manel, pour nous, la vie se déroule calmement entre Fontfrède et saint Ferréol. De temps en temps un soubresaut comme dans quelques jours, et puis on reprend le cours normal.

- Allez, en attendant, Jeppe, on va faire le plein parce que, tu sais ce qu'on dit, c'est le ventre qui porte les jambes.

Cela m'a fait un drôle d'effet, l'autre jour, lorsqu'en descendant une ruelle, j'ai aperçu sur un petit terre-plein un homme enveloppé de couvertures et qui dormait sous un figuier. Je me suis surprise à marcher doucement pour ne pas le réveiller. Et puis j'ai appris que, dès que l'on quitte les habitations et que l'on va dans la montagne, ou vers le Tech, ou près des jardins, on s'aperçoit qu'il y en a beaucoup de ces hommes, jeunes ou moins jeunes qui dorment là, plient leurs affaires au matin puis reviennent dormir. Ce qui frappe aussi, c'est qu'ils s'arrangent un coin avec soin, calme, avec un environnement agréable, près de l'eau, près de plantes, près d'arbres. C'est loin de l'idée de quelqu'un qui dort n'importe où, n'importe comment. Mais le confort est loin d'y être. On voit bien qu'ils n'ont pas trop le choix de la situation.

Et cela m'a fait remonter le souvenir des images d'un reportage à la télévision, où des syriens faisaient de longs kilomètres à pied pour traverser, le temps d'une nuit, la frontière turque. Là les attendaient des gens qui leur proposaient nourriture et eau. Ils repartaient ensuite dans leur pays assiégé. Ces syriens n'avaient pas grand-chose mais ils étaient dignes, les turcs qui les attendaient les respectaient et les nourrissaient comme s'ils étaient leurs invités.

Il est bizarre le monde dans lequel nous vivons. Des richesses immenses que l'on nous montre sans cesse, des euros ou des dollars par milliers qui ne veulent plus rien dire tellement c'est énorme. Un monde où l'on nous pousse à ne voir que cela, l'argent, et comment faire pour le dépenser, quitte à s'endetter. Et puis l'extrême dénuement de ceux qui ne peuvent pas suivre. Et que pouvons-nous faire ? Nous n'en sommes même plus à concevoir ceux qui sont obligés de dormir dehors comme des nôtres que l'on pourrait accueillir comme nos invités.

Sauf que, ces personnes, dans la montagne, au bord du Tech, près des jardins, il y a des cérétans qui les connaissent, les saluent, leur parlent, les considèrent. Sans en faire un plat, comme naturellement. Difficile, tout ça. On croit tout savoir et on s'aperçoit qu'on ne sait pas grand-chose finalement. Ça pousse à être humble.

***Elle n'est pas drôle, la Josée, aujourd'hui.
Elle se prend pour une philosophe !***

C'est la Féria ! J'aime la Féria

Vendredi, j'achète du plastique, des barres, et tout ce qu'il faut pour protéger la porte de mon garage. Je passe une bonne heure à poser mes barres et à fixer le plastique. Bon boulot ! Je me mets au lit : j'écoute la musique. Superbe ! Les gens s'amusent. J'en suis contente.

Samedi matin, je m'aperçois que les barres ont été retirées du mur en laissant des trous. Les barres sont tordues et cassées. On a volé le plastique. On a forcé la porte d'entrée et cassé la serrure. La force du coup a laissé une empreinte profonde dans le plâtre du mur. Ces aimables personnes ont pissé dans mon garage, sur le tapis d'entrée et ont laissé un lac d'urine.

Je jette le tapis d'entrée. Je désinfecte mon garage. Je nettoie la porte et les murs. Je jette les barres qui sont trop tordues pour être réutilisées. Je remplace le plastique avec du nouveau. Bon boulot !

Samedi après-midi, je me dis que ça ne m'arrivera pas deux fois. Pas de souci ! J'aime la féria, son ambiance, sa couleur, et tout et tout. Je me promène dans les rues. Je prends un verre ici et là. J'écoute la musique : superbe ! J'aime la féria, les gens s'amusent. J'en suis contente.

Samedi soir, mon voisin m'appelle pour dire que quelqu'un lui a coupé l'eau. Il n'a pas la force de tourner le robinet pour le remettre en marche. J'ouvre ma porte pour aller l'aider. Quelqu'un me pisse sur les pieds, devant ma porte. Ses copains sont en train de pisser contre la porte du garage.

Mais c'est la Féria ! Mon Dieu, j'aime la Féria.

Une adhérente du centre-ville



•••••
• Je souhaite adhérer à l'association « Citoyens
• dans les Quartiers de Céret » et recevoir les
• 4 numéros annuels du « Grain de sel ».

• NOM :

• Prénom :

• Adresse :

•

• Téléphone :

• Courriel :

• Date :

• Signature :

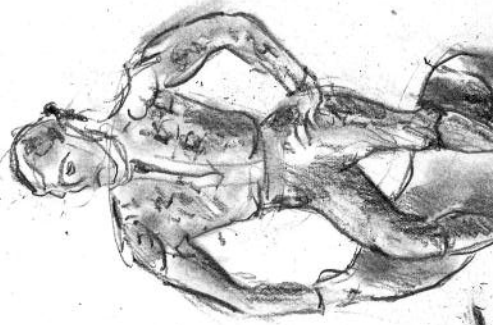
• Je joins un chèque de 8 € pour une personne seule,
• de 10 € pour un couple.

• Adresser à : « Citoyens dans les Quartiers de Céret »,
• 18, rue de la République, 66400 Céret.

• Téléphone : 04 68 87 20 26

Coup de crayon
sur l'actualité

No pasarán !



**Avis aux détracteurs de notre patrimoine culturel ...
Un arrêté municipal interdit toute manifestation près des arènes.**

Robert Jeanpierre 2011

Ce journal n'est lié à aucun parti, aucun syndicat, aucune institution. Il n'est pas coté en bourse...
Il n'est fâché avec personne ou presque...

Directeur de la publication : Robert Jeanpierre

Imprimerie du Néoulous - Cèret